



## **RESOLUTION DES ETABLISSEMENTS - La Rochelle 2004**

---

1/ mandate le bureau national pour prendre rendez vous avec le Directeur de la CNAM quant au devenir des établissements dans l'Assurance Maladie.

2/ mandate le bureau national pour prendre rendez vous avec le DHOS Mr COUTY pour le financement des mesures salariales et mesures obligatoires et demande le maintien du FNA.

3/ est d'accord pour une reconnaissance de la spécificité de tous les métiers existants dans les établissements mais avec une grille indiciaire identique à la classification générale.

4/ demande l'actualisation du protocole d'accord de juin 1982 et la dérogation possible de l'article 17, calcul des astreintes pour le personnel employé et cadre des établissements, actualisation des gardes pour les médecins.

5/ devant les problèmes de recrutement du personnel spécialisé demande l'augmentation de la formation professionnelle qualifiante.

6/ moyens d'action :

Organisation de journées nationales des Etablissements (SNFOCOS, Section Fédérale, ... intersyndicale à débattre).

Proposition de grève mieux adaptée à notre activité :

\* dans l'administratif, l'encadrement et la direction ne font plus remonter aucune information aux Tutelles...

\* dans la technique, application stricte de la déontologie pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux qui ne peuvent plus travailler en conditions réelles de sécurité.

\* autres propositions...

**Adoptée à l'unanimité.**